

CONSEIL SCIENTIFIQUE REGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DE LA REGION CENTRE-VAL DE LOIRE

AVIS N° 2025/115

adopté à l'unanimité des membres présents (19)

le 17 décembre 2025

Objet : avis sur le projet de modification du périmètre de protection de la Réserve naturelle nationale (RNN) de Saint-Mesmin

Vu le code de l'environnement, et notamment les articles L. 411-1 A et R. 411-22 à 29 relatifs au CSRPN ;

Vu les articles L. 332-1 et suivants et R. 332-1 et suivants du Code de l'Environnement relatifs aux réserves naturelles, et notamment les articles L.332-16 et R.332-28 à 30 relatifs aux périmètres de protection ;

Vu l'arrêté préfectoral du 14 novembre 2022 portant renouvellement du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) ;

Vu la présentation en séance du projet modification du périmètre de protection de la RNN par le conservateur de la réserve, faisant suite à l'envoi du dossier préalablement à la réunion du conseil ;

Vu les discussions en séance du 17 décembre 2025, faisant suite à cette présentation ;

Considérant que les modifications de périmètre proposées renforcent la cohérence et la protection de la réserve, aussi bien écologiquement qu'en termes de gestion (notamment par la prise en compte de l'ensemble des deux cours d'eau -Loire et Loiret- et de leurs rives) et de surveillance ;

Considérant le travail en cours auprès des communes et propriétaires, afin d'intégrer leurs préoccupations et accroître ainsi l'acceptation du nouveau périmètre ;

Le CSRPN émet un avis favorable, à l'unanimité des membres, sur le projet de modification du périmètre de protection de la réserve.

Le président du CSRPN,



Guillaume VUITTON